



Echos du Conseil municipal du 14 janvier 2014

Cet avant dernier Conseil municipal du municipale a surtout permis d'exposer tous les éléments qui concourent à l'élaboration d'un budget municipal. Souhaitons que les messages soient entendus par celles et ceux qui auront demain la responsabilité des affaires municipales.

Bonne lecture !

Vous pouvez retrouver ces 'échos' et les précédents sur mon BLOG :
<http://www.patrickcotrel.com/>

Patrick COTREL,

*Adjoint au Maire de Sainte-Luce
et Conseiller de Nantes Métropole*

Déclarations préalables :

Bernard AUNETTE (Information du Maire)

(résumé) Je vous souhaite tout d'abord une bonne année 2014. Au cours de la campagne pour l'élection municipale, je souhaite un débat respectueux. La population officielle de Sainte a augmenté (elle est officiellement à 13 000 habitants), ce qui entraîne de nouveaux besoins en services et équipements, alors même que les aides de l'Etat diminuent et que nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts.. Le budget 2014 de 28 Millions € va faire apparaître des investissements importants : 9 Millions € pour l'école-multi accueil-restaurant-salle de quartier (sur un total de 16,6 M€), mais avec une participation de Nantes Métropole de 4,3M€ dès cette année.

Nos priorités sont :

- la jeunesse et l'éducation : avec l'extension du patio en 2014, la fin de réhabilitation de l'école de la Rentière et du début de la Cerisaie ;
 - les solidarités, avec l'épicerie sociale (ou solidaire ?) et les jardins familiaux ;
 - le réaménagement du mail de l'Europe et les études pour la construction d'un nouveau Centre Technique Municipal (CTM) ;
 - Pour les services aux Lucéens, la restauration scolaire va passer de 100 000 repas en 2010 à 150 000 en 2014. Nous avons embauché 3 Agents pour les écoles maternelles (ATSEM) depuis 2011 et la réforme des rythmes scolaires représente une augmentation de 4,5 postes équivalents temps plein. Concernant notre endettement, nous allons le maintenir aux alentours de 10 Millions €.
- Les orientations budgétaires qui vont vous être présentées sont donc réalistes et responsables.

Jacques CORDON : (au nom du groupe Sainte-Luce Toujours) Nous n'avons pas de déclaration.

Claude ROUSSELOT : (au nom du groupe **Harmonicité**) Nous n'avons pas non plus de déclaration à faire.

Anthony DESCLOZIERS : (Pour Sainte-Luce Avance) (résumé) Le DOB (Débat d'Orientations

Budgétaires) et la modification du PLU sont des moments importants pour la commune. Avec un chiffre officiel de près de 13 000 habitants, la demande de services augmente. Mais la hausse des dépenses reste inférieure à la hausse des recettes. Ainsi, quel que soit l'équipe municipale qui prendra la suite, elle trouvera une situation saine et maîtrisée dans une commune accueillante et solidaire qui va construire des équipements collectifs à l'Est, une épicerie sociale et des jardins familiaux.

La modification du PLU est positive (malgré le manque d'échanges avec les Lucéens). Elle conforte la construction de logements sociaux et atténue les effets du PLU de la droite.

Dans l'avenir, le PLU Métropolitain associera les Lucéens dans son élaboration, car la démocratie locale est très importante.

Je souhaite une très bonne année 2014 à tous.

Patrick COTREL : Vous trouverez à votre place un petit document qui évoque les principales décisions du Conseil de Nantes Métropole du 13 décembre dernier.

Le Conseil a approuvé la modification du PLU de Sainte-Luce. Maryvonne Sarrazin vous en parlera tout à l'heure.

Concernant les déplacements, l'avant-projet d'agrandissement de la gare de Nantes par la construction d'une mezzanine au-dessus des voies (comprenant services et commerces) et l'aménagement des parvis Nord et Sud a été approuvé à la quasi-unanimité (1 abstention). Le coût total du cœur de gare et des parvis est estimé à 124 millions€.

Le budget primitif 2014 de Nantes Métropole a été voté. L'autofinancement net est un peu inférieur à 2012 (43 M€ au lieu de 52M€), et les investissements en légère baisse. Le recours à l'emprunt sera également en diminution (-10%), ce qui fait que la capacité théorique de désendettement sera de 5,7 années (5,8 en 2012), ce qui est très loin du seuil d'alerte (10 ans).

6 - 1 Développement durable (rapport préalable au Débat d'Orientations Budgétaires) :

Patrick COTREL : Ce rapport est maintenant obligatoire pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants. Mais Sainte-Luce a décidé d'adopter cette pratique.

Il n'est pas question de reprendre le détail de l'Agenda 21 qui a été révisé au printemps dernier, mais de passer en revue ses 5 grands objectifs, en citant pour chacun des exemples de ce qui a été réalisé en 2013 et des perspectives pour 2014.

Lutter contre le réchauffement climatique : Le chronobus a été mis en place avec le succès qu'on connaît. D'autre part, des pistes et bandes cyclables ont été aménagées rue de la Bougrière, route de la Haie, rue de la Cadoire et le long de la RD68 (hors centre-ville). Au total nous avons aujourd'hui un total de 18,7 km (piste + bandes cyclables + zones 30). Dans les bâtiments communaux, un suivi des consommations énergétiques a été mis en place et une étude particulière a concerné Ligéria. On constate une augmentation importante des consommations de gaz et d'électricité. Par contre, la mise en œuvre des mesures préconisées pour Ligéria a permis d'enregistrer (de janvier à novembre) une économie de 45%. Il faut mettre en place le même dispositif sur les autres bâtiments communaux.

Pour 2014, la rationalisation de l'éclairage public doit être débattue avec la population et mise en place.

Réduire les inégalités : en 2013, 91 personnes ont été accompagnées par rapport à la précarité énergétique et ont été invitées à participer aux ateliers énergie mis

en place sur le canton.

En 2014, il est prévu de mettre en place une épicerie solidaire et des jardins familiaux.

Respecter le cadre de vie et l'environnement : Des études ont eu lieu sur les prairies humides des bords de Loire (CORELA) et le bois du Chassay. Le Bois du Chassay a été réaménagé (3 hectares, 1200 mètres de chemins aménagés, 55 arbres et 200 arbustes replantés).

En 2014, l'aménagement du bois du Chassay sera terminé et un refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) sera mis en place. Un entretien concerté avec les propriétaires des parcelles des bords de Loire respectueux de la biodiversité sera mis en place.

Favoriser la production et la consommation responsables : en liaison avec le réseau Grand Ouest de la commande publique, 30% des marchés publics de la commune comportent des clauses environnementales ou sociales.

En 2014, un travail sera fait pour les autres marchés sur l'analyse des besoins en lien avec les services concernés.

Promouvoir le développement durable : l'éducation à l'environnement est intégrée aux activités périscolaires et de loisir proposées aux enfants et aux jeunes, en lien avec Ecopole. Le nombre d'enfants concernés par ces activités (hors temps scolaire) a progressé : 24 en 2011, 192 en 2013.

Pour 2014, il serait intéressant de mettre en place un groupe participatif de suivi des actions de l'Agenda 21.

2 - 1 Débat sur les Orientations Budgétaires 2014

Christophe CLERGEAU (résumé) *Regardons tout d'abord l'évolution des conditions générales (nationales et locales) qui conditionnent l'action municipale.*

En vue de diminuer le déficit public, l'Etat va diminuer en 2014 et 2015. Les dotations aux communes et intercommunalités vont diminuer de 840 millions€ en 2014.

A Sainte-Luce, le recensement officiel nous attribue près de 13 000 habitants ; mais en réalité nous sommes sans doute au-delà de 15 000 qui demandent les services publics et municipaux tout de suite (petite enfance, école loisirs, sports, ...). Par exemple, le nombre d'élèves dans les écoles publiques est passé de 828 en 2008 à 1079 en 2013 et les repas servis dans les restaurants scolaires de 93346 en 2009 à 145000 en 2013 (87% des enfants). D'où une augmentation des frais de fonctionnement de 16,19% de 2008 à 2012.

Est-ce trop ? Une étude de la direction générale des collectivités locales montre qu'en 2011, la moyenne des dépenses de personnel des villes de plus de 10 000 habitants de l'agglomération était en moyenne de 620 €/habitant. Avec 598 €, Sainte-Luce était bien placée, à égalité avec Nantes, mais moins que Carquefou (647€), Orvault (675€) ou St-Herblain (783€).

Nous avons réussi à ré augmenter l'épargne (différence entre frais de fonctionnement et recettes) pour permettre de réaliser de grosses réhabilitations du patrimoine communal (Salle Le Bonniec, église, pétanque, salle Jaffret, ...) et diminuer l'endettement de la commune.

La fiscalité : on nous reproche une trop forte augmentation des impôts, mais nos taux de taxe sur le foncier bâti (21,44%) et de taxe d'habitation (21,66%) se situent dans la moyenne des villes de plus de 10 000 habitants de l'agglomération. De plus, les

augmentations cumulées de ces taux ont été plus faibles sur l'actuel mandat (+1,16% par an) que lors du précédent (+1,4%). Dans une comparaison de logements de valeur locative comparable, Sainte-Luce se situe dans la moyenne de l'agglomération.

Patrick COTREL : Juste une remarque concernant les taux de taxe d'habitation. En 2004, la majorité ancienne a supprimé l'abattement à la base de 10% (sur la valeur locative) et baissé le taux de la taxe d'habitation de 10%. Pour les ménages lucéens, l'opération était blanche, mais la municipalité a pu afficher une baisse du taux de taxe d'habitation. Cela fait que les taux de TH et TFB cumulés ont augmenté de 12,1% sur les 6 ans de l'ancienne municipalité, et non pas de 8,4%.

Christophe CLERGEAU (résumé) C'est vrai, et c'est pourquoi une diapo montre que pour un couple avec 2 enfants, propriétaire de son logement, la part communale des impôts locaux a augmenté de 29% sous l'ancien municiple et de seulement 16% sous notre municiple (en intégrant la revalorisation des bases décidées par l'Etat).

Jacques CORDON (résumé) Vous dites avoir diminué la dette de la commune. Mais c'est parce que vous n'avez pas réalisé de gros investissements et de gros emprunts, contrairement à l'ancienne municipalité.

Patrick COTREL : La question fondamentale n'est pas le niveau des emprunts réalisés, mais la capacité (ou non) de les rembourser en dégageant un autofinancement brut et net suffisant (= différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement). Par exemple, en 2001, l'autofinancement ne permettait même pas de rembourser l'annuité de la dette de 16 millions€ : il a fallu emprunter pour cela ! A tel point que la capacité théorique de désendettement est montée à ... 22 ans (l'alerte est à 10 ans) et que la Préfecture est intervenue pour que cette situation cesse. Et pour sortir de cette situation, l'ancienne majorité a dû augmenter les taux d'imposition de façon importante et répétée, comme nous l'avons montré (+29% des impôts communaux pendant le mandat de l'ancienne majorité, contre +16% pour la majorité actuelle).

Christophe CLERGEAU : (résumé) Je poursuis sur la situation actuelle et les orientations pour 2014. Concernant le fonctionnement, nous aurons à faire face à une stagnation de la Dotation de Fonctionnement de l'Etat, malgré une augmentation officielle de 807 habitants, une baisse de la dotation nationale de péréquation (-14 400€), une augmentation de la cotisation employeur retraites CNRACL et une augmentation du point d'indice de la catégorie C (+250 000€), l'augmentation des obligations de la loi SRU (25% de logements sociaux)

et l'augmentation de la TVA (-30 000€), la baisse des aides de la Région et surtout le département,...

Par contre, nous devons prévoir l'impact en année pleine des deux ATSEM embauchés en 2013 dans les nouvelles classes maternelles, l'augmentation du nombre de repas servis (155 000 prévus en 2014, contre 145 000 en 2013) une augmentation de la subvention à l'école privée (+43 000€), la réforme des rythmes scolaires qui a entraîné la création de 4,63 postes (équivalent temps plein) avec un coût de 47 000€ pour 2014, mais qui pourrait doubler en 2015 si l'aide de l'Etat disparaît, ...

Malgré cela, l'épargne brute devrait se situer (au BP) aux environs de 2 M€.

Epargne et investissement :

Nous avons fait le constat que l'épargne de 1,1 M€ pour effectuer l'entretien et la réhabilitation du patrimoine communal est trop faible. Il nous semble nécessaire de la porter à 1,3 M€ pour les investissements récurrents. Compte-tenu que le remboursement de la dette en capital est de 770 000€, il est donc indispensable de dégager une épargne brute de 2 070 000 € (au moins au compte administratif, si ce n'est pas tout à fait le cas au BP).

Le budget 2014 est annoncé avec les orientations suivantes :

- Pas d'augmentation des taux des taxes (Foncier bâti, non bâti et d'habitation).

- remboursement par anticipation de l'emprunt (« toxique ») indexé sur la parité Euro/Franc Suisse, avec une perte immédiate de 40 000€ qui devrait s'amortir en moins de 7 ans.

- Nous savons aussi que nous devons faire un gros investissement pour l'école et multi accueil de la Minais pour un peu plus de 9 M€ en 2014. D'autres investissements sont prévus en 2014 : début de la construction d'un nouveau Centre Technique Municipal (1,8 M€) ; extension du service jeunesse (620 000€) ; jardins familiaux et épicerie solidaire (300 000€) ; réaménagement du mail de l'Europe (150 000€) et réhabilitation. Nous aurons des aides à ces investissements : de 4,3 M€ dès juin prochain de la part de Nantes Métropole, le FCTVA (mais qui ne sera important qu'en 2015) et d'autres participations moins importantes.

- au total, nous devons procéder à un emprunt d'équilibre de plus de 6,5 M€. L'encours de la dette passera donc à 16,1 M€, avec une épargne brute de 2,1 M€. La capacité théorique de désendettement sera donc de 7,7 années (nettement moins que la cote d'alerte de 10 ans).

Patrick COTREL : message aux futurs élu.e.s qui auront demain la responsabilité de la commune. Il faut absolument prendre en compte le Plan Pluriannuel d'Investissement qui vous a été sommairement présenté. Vous pourrez faire d'autres choix d'investissements créatifs, mais vous devrez en

supprimer d'autres : la PPI vous donne une enveloppe globale des investissements créatifs possibles ; aller au-delà serait risqué.

Il faut impérativement respecter le montant d'épargne nette de 1,3 M€ pour entretenir le patrimoine communal. Sinon, on se retrouve devant une série de problèmes comme nous en avons connus (salle Le Bonniec, Jaffret, restaurants et locaux scolaires, église, ...).

Enfin, pour le niveau d'endettement de la commune, il

faut impérativement surveiller la capacité théorique de désendettement (en nombre d'années). Car si on se laisse déborder par un surendettement, les annuités de la dette viennent « plomber » la possibilité d'investissements.

Pour parvenir à ces équilibres délicats, un suivi rigoureux des frais de fonctionnement et une recherche constante de l'efficacité de l'organisation des services municipaux est indispensable.

Merci de votre attention.

5 – 1 Espace vert du lotissement « Le vieux four »

Maryvonne SARRAZIN (résumé) *A la demande de l'association syndicale des lotissements « Le vieux four » et « Le vieux four – extension », nous avons constaté que les conditions exigées pour le classement dans le domaine communal de la petite parcelle (157 m²) en espace vert sont réunies :*

lotissement de plus de 20 ans, voirie et réseaux classés dans le domaine public communautaire, avis positif du service espaces verts de la ville (intégration facile aux normes environnementales définies par la ville), ...

Le Conseil décide donc l'acquisition à titre gratuit de la parcelle concernée.

5 – 2 Modification du PLU

Maryvonne SARRAZIN (résumé) *Cette modification a été approuvée par le Conseil de Nantes Métropole le 13 décembre 2013.*

Cette modification définit les zones qui peuvent faire l'objet d'une certaine densification, car situées le long des trajets des transports en commun : centre-ville (sauf le lotissement du petit Chassay), route de Thouaré (RD68) et rue Louis Gaudin jusqu'à la Cadoire. Elle protège également les zones pavillonnaires de la construction d'immeubles de 3 étages (ce qui était possible avant la modification). Elle instaure un pourcentage obligatoire de logements sociaux pour toute opération de construction nouvelle : 30% de sociaux pour toute opération égale ou supérieure à 10 000 m² en zone proche du centre-ville et 27% pour une surface de 800 m² et plus en zones pavillonnaires

(mais sans dépasser un étage).

L'îlot Loire (entre les rues de la Loire, du Petit Chassay, François Richard et du 8 mai) devra respecter une orientation d'aménagement permettant, par exemple, l'aménagement d'un passage piéton Est-Ouest au milieu de l'îlot.

Enfin, les rues Coty et Jean Moulin vont bénéficier d'une protection de l'ambiance architecturale du centre-ville (en particulier sur la façade Nord).

Pour ce qui est de la ZAC de la Minais, toutes les dispositions pouvant conduire à la construction de logements supplémentaires ont été abandonnés, pour tenir compte des remarques recueillies lors de l'enquête publique. Par contre, la modification de zonage permettant de construire l'école et le multi accueil est maintenue.